Avant de justifier des choix, scénario de référence et solutions de substitution envisagées, il est très important de rappeler que l'Aérodrome à été crée en 1935 sur un terrain de 206 hectares, il est depuis en exploitation..

En 2006, dans le cadre du désengagement de l'Etat, la propriété de l'Aérodrome a été transférée à titre gratuit à la commune d'Eyguières sur le territoire de laquelle il est situé.

La commune d'Eyguières a lancé le 2 aout 2019, l'appel d'offre suivant :

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE A OPERATION UNIQUE (SEMOP) AVEC ATTRIBUTION D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR L'AERODROME ET LA ZONE DEDIEE AUX SPORTS MECANIQUES D'EYGUIERES

NGE Concessions a répondu à l'appel d'offre du 14 octobre 2019 à 12 h

NGE Concessions a remporté l'appel d'offre le 20 novembre 2020

Sur le projet (de réhabilitation et d'exploitation de l'aérodrome de Salon-Eyguières et de modernisation du circuit de la zone dédiée aux sports mécaniques), toutes les pistes d'améliorations sont aujourd'hui explorées, dans le respect des règles d'urbanisme, des règles environnementales et des règles de sécurité.

Il n'y-a pas de modification des emprises existantes, car il s'agit de remplacer des infrastructures vieillissantes et inadaptés, et de compléter les installations destinées à l'exploitation moderne, pour les usagés et le public.

Aucune nouvelle construction ne déborde des limites autorisées par les diverses réglementations, administratives ou environnementales.

Limite Coussoul de Crau dans les emprises du projet

Limite d'emprise totale du projet

Limite de la zone dédiée aux sports mécaniques

Limite de la zone NA1

Limite de la zone NA2

AERODROME DE SALON-EYGUIERES

Justification des choix, scénario de référence et solutions de substitution envisagées,

A partir de l'implantation de l'existant sur le site, nous avons fait un premier choix de conserver l'organisation générale, c'est-à-dire remplacer les 3 lignes de hangars existantes par 3 lignes de hangars nouveaux.

Dans l'objectif d'assurer la faisabilité d'un projet avec le moins de perturbation possible aux usagés, nous avons décidé de commencer par la construction de la nouvelle ligne N°2 plus au Nord.

Ici, nous avons des ombrières devant la ligne 1, ainsi qu'une alternance de bâtiments et de hangars en ligne 1.

Il y-a aussi un parking avec ombrières sur le parking extérieur en bord de voie d'accès.

Version 20 hangars

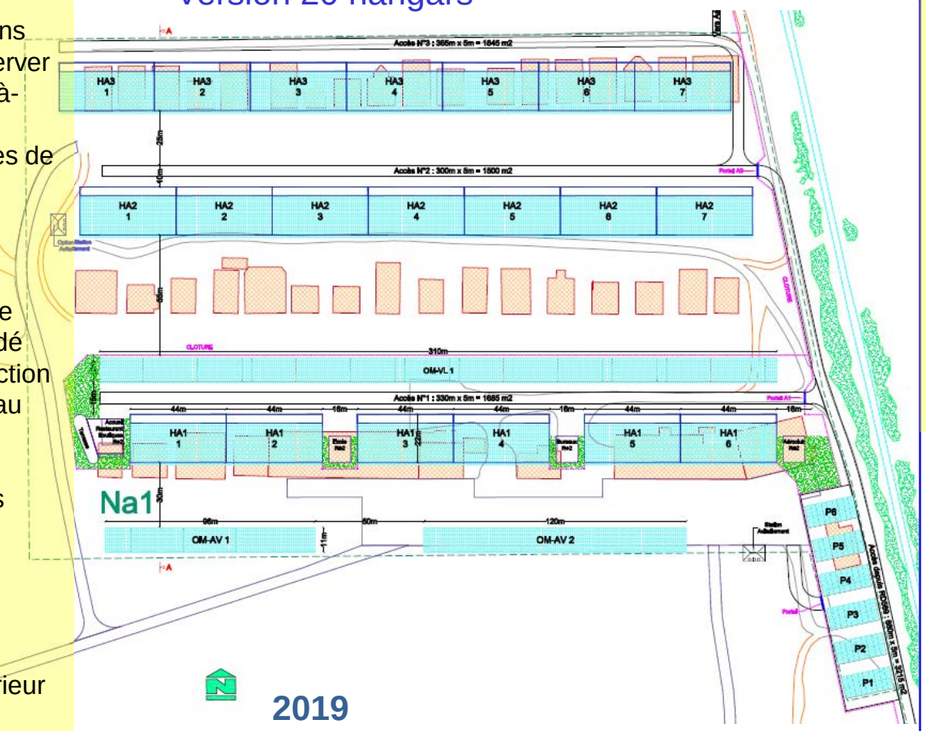

2019

Sur ce plan nous avons rajouté des taxiways en enrobés devants les ligne 2 et 3, et modifié le taxiway de liaison.

L'accès du public au parking central se fait par sens de circulation unique.

Dans cette version de plan, nous enlevons les ombrières devant la ligne 1, ainsi que l'alternance de bâtiments et de hangars de la ligne 1.

Version 20 hangars

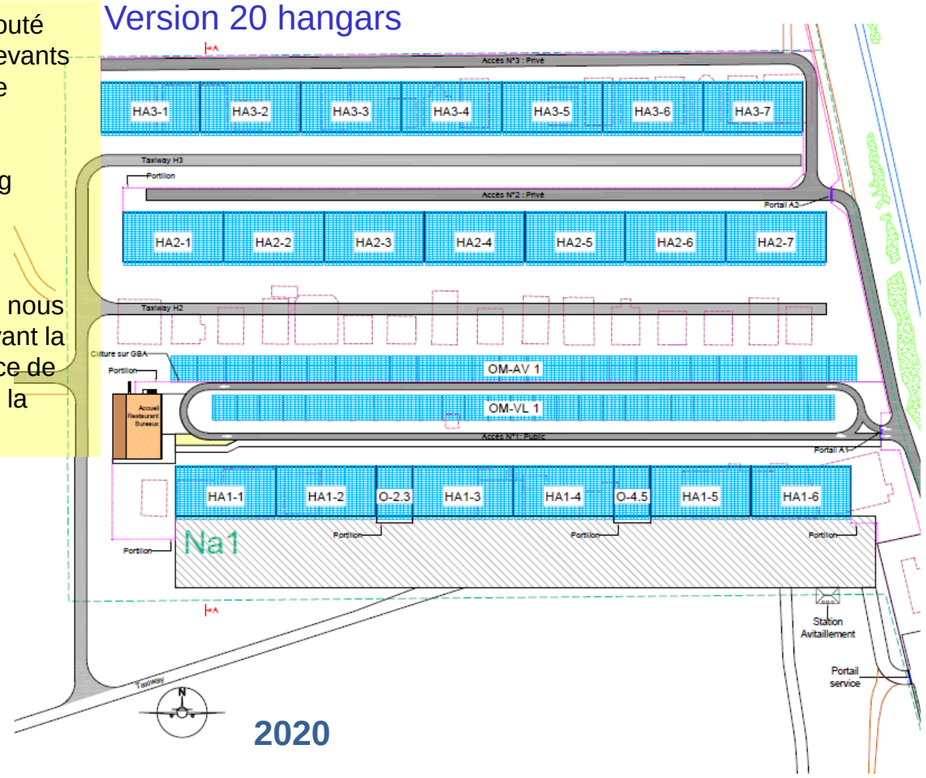

2020

A partir de cette version nous supprimons un hangar pour créer des magasins vers le restaurant.

Les toitures des hangars et les ombrières sont optimisées pour une meilleure production photovoltaïque.

Nous supprimons la modification du taxiway de liaison.

La partie autour du parking reçoit un cheminement piéton en GNT.

Le projet de station avitaillement est en version esquisse sur l'ancien parking extérieur.

Version19 hangars

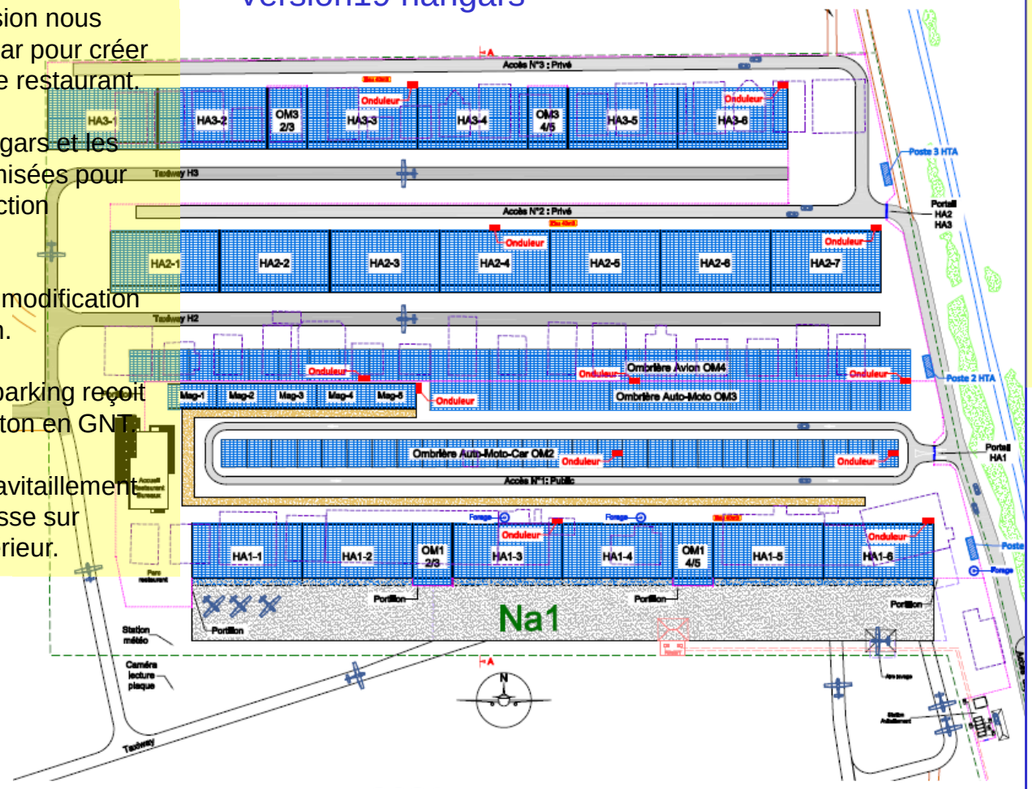

2021

Une nouvelle version avec un parking pour les remorques des planneurs, qui sont actuellement stationnées dans le Coussoul de Crau.

L'accès est modifié pour la ligne 3 des hangars.

Le projet d'ombrière pour avion électrique est rajouté à l'Ouest de la ligne 1.

Version19 hangars

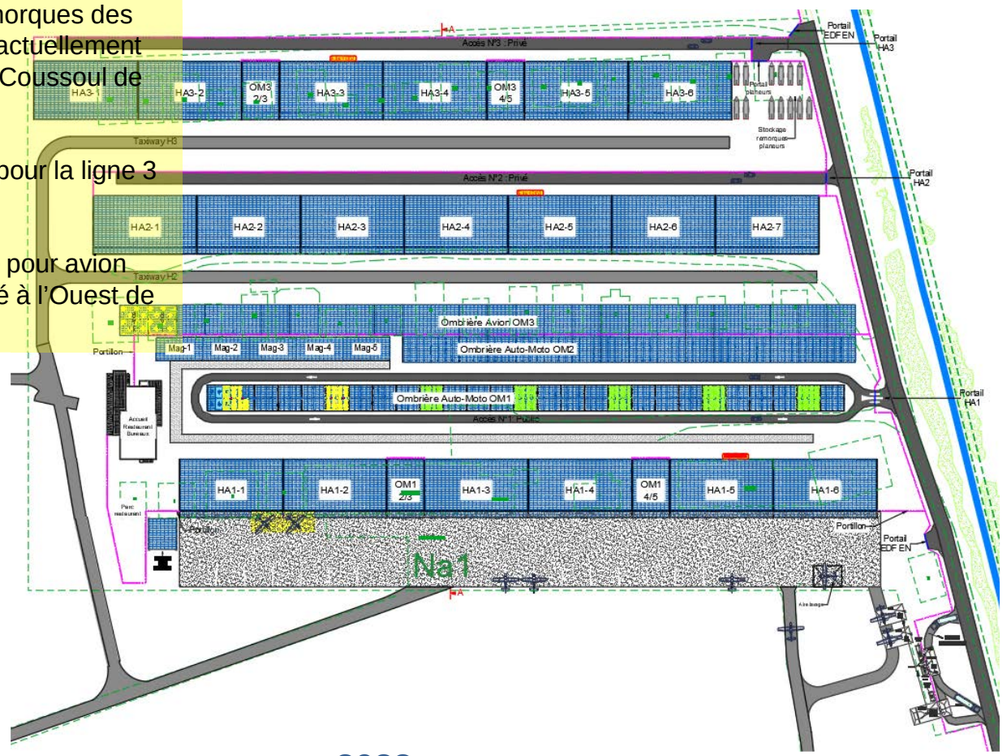

2022

Variante des enrobés remplacés par des dalles drainantes

Moins 3 000m² d'enrobes sur parking et voies

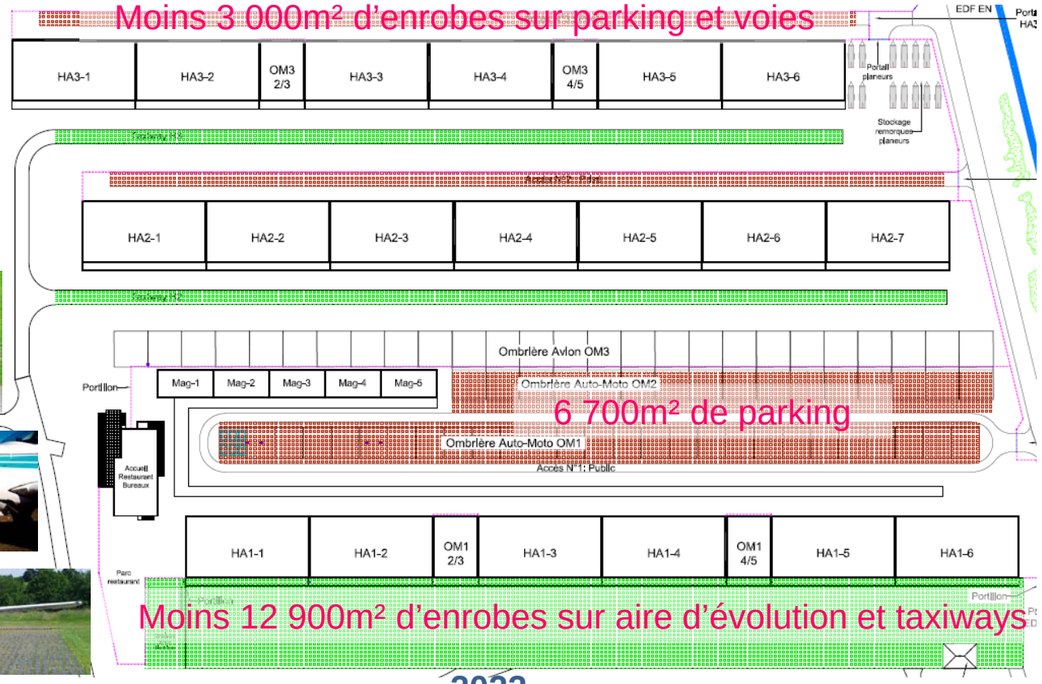

6 700m² de parking

Moins 12 900m² d'enrobes sur aire d'évolution et taxiways

2022

Le projet de voie de liaison se situe entre la RD569 et le petit canal d'irrigation, pour ne pas impacter la zone Coussoul de Crau.

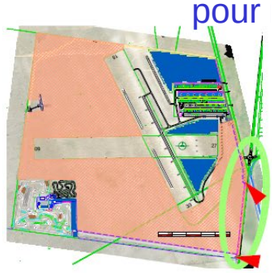

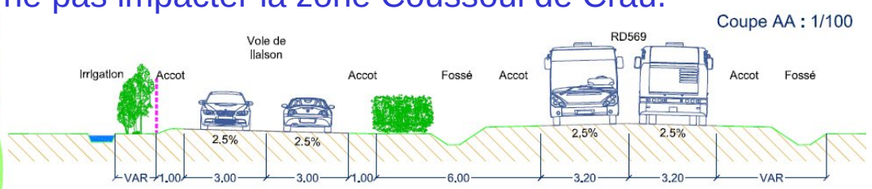

- Coussoul de Crau
- Zone des accès
- Projet de giratoire (Département)
- Irrigation
- Accès provisoires avant projet de liaison
- Clôtures
- Clôtures nouvel accès
- Ecran végétal hauteur 1m
- Sécurisation des accès 540 ml

Zoom projet liaison de sécurisation entre aérodrome et zone sports mécaniques + giratoire hors marche.

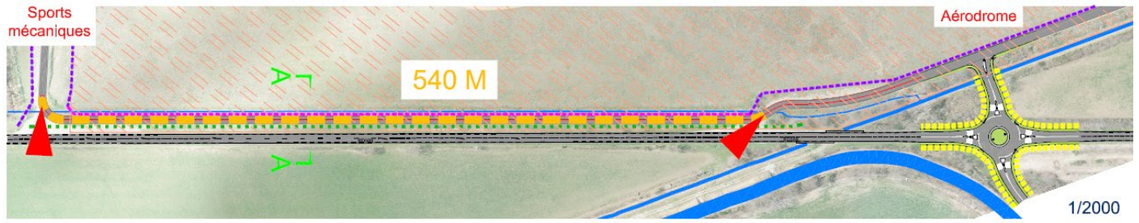

2022

Aire de lavage en ligne 1 pour maitriser la qualité des eaux de rejet

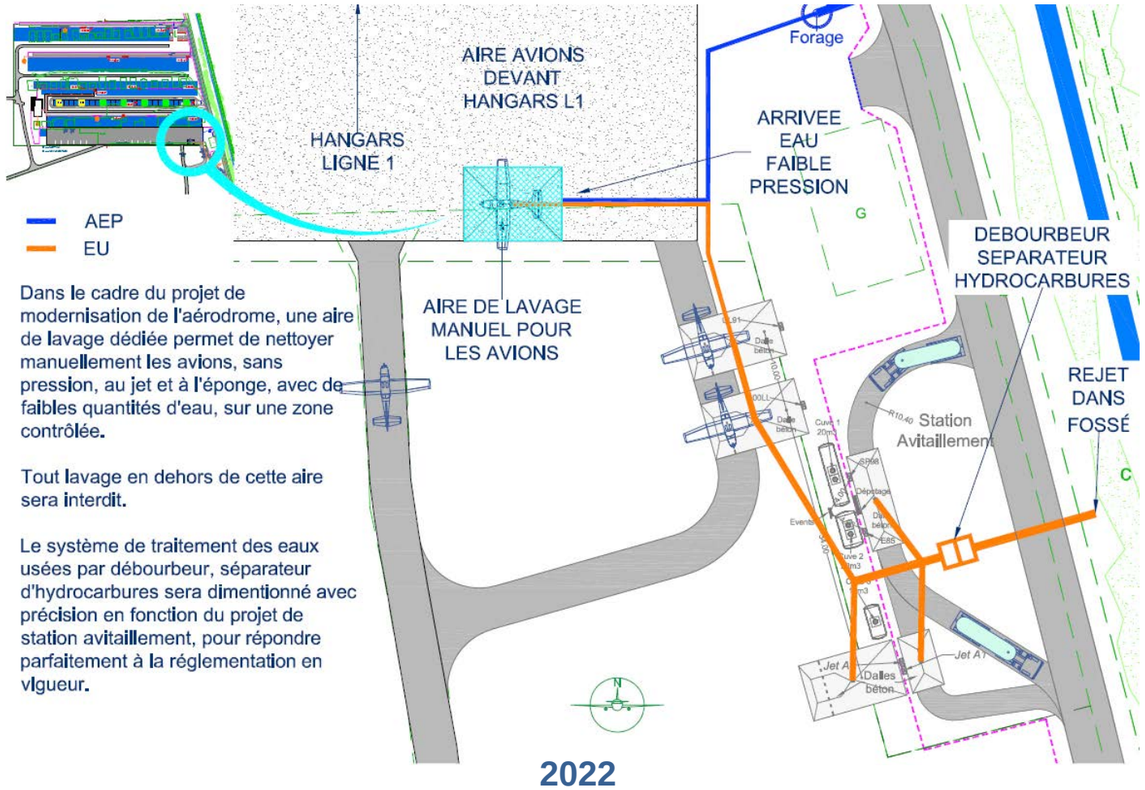

Dans le cadre du projet de modernisation de l'aérodrome, une aire de lavage dédiée permet de nettoyer manuellement les avions, sans pression, au jet et à l'éponge, avec de faibles quantités d'eau, sur une zone contrôlée.

Tout lavage en dehors de cette aire sera interdit.

Le système de traitement des eaux usées par débourbeur, séparateur d'hydrocarbures sera dimentionné avec précision en fonction du projet de station avitaillement, pour répondre parfaitement à la réglementation en vigueur.

2022

Centrale photovoltaïque au sol

Le projet de centale photovoltaïque au sol Dans les délaissée de l'aérodrome, permet de fournir une énergie renouvelable en contribuant à réduire considérablement les émission à gaz à effet de serre.
Cette production vient renforcer celle des toitures et ombrières.

- Limite d'emprise
- Coussoul de Crau
- Zones NA1 & Na2
- Décollage & atterrissage
- Zone Aéromodélisme
- Photovoltaïque au Sol

Projet d'ombrières sur la zone des sports mécaniques.

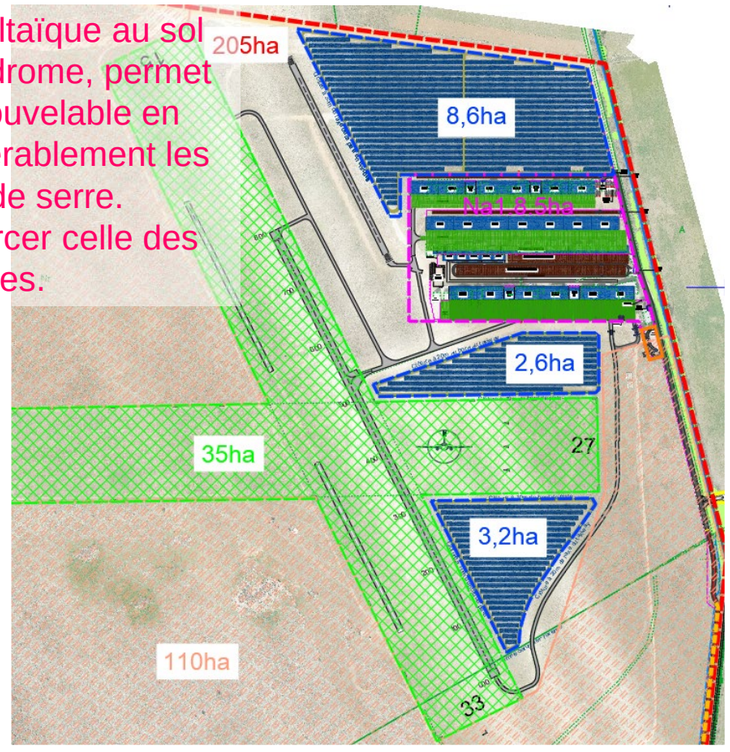

2022

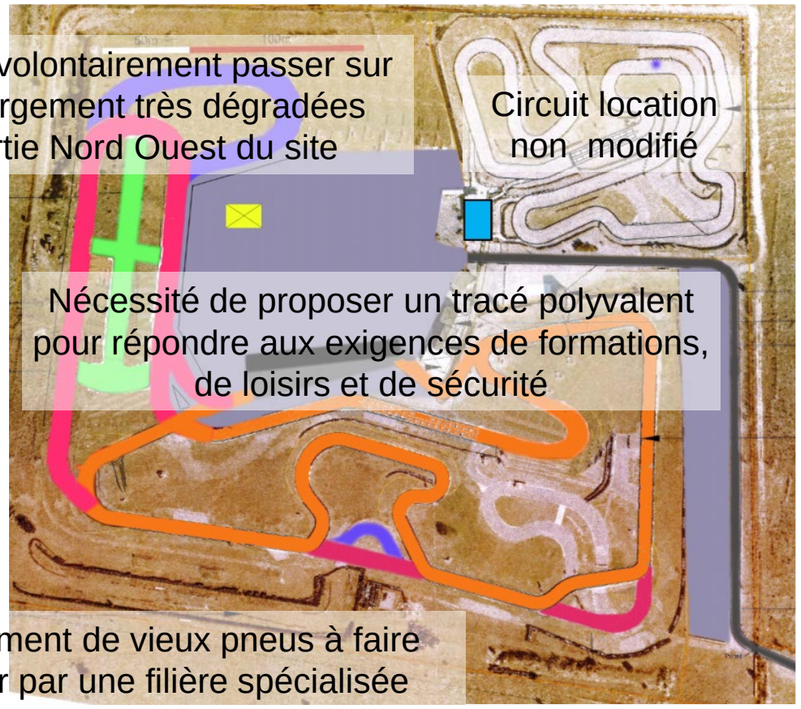

Le tracé vient volontairement passer sur des zones largement très dégradées dans la partie Nord Ouest du site

Circuit location non modifié

Nécessité de proposer un tracé polyvalent pour répondre aux exigences de formations, de loisirs et de sécurité

Enormément de vieux pneus à faire évacuer par une filière spécialisée

Esquisse des paddock en cours

Un tracé plus affiné qui reçoit déjà l'aval de la FFSA

Quelque unes des différentes variantes d'aménagement du site

Un essai pour tester un tracé plus long vers le Sud et remettre au passage cette zone en état

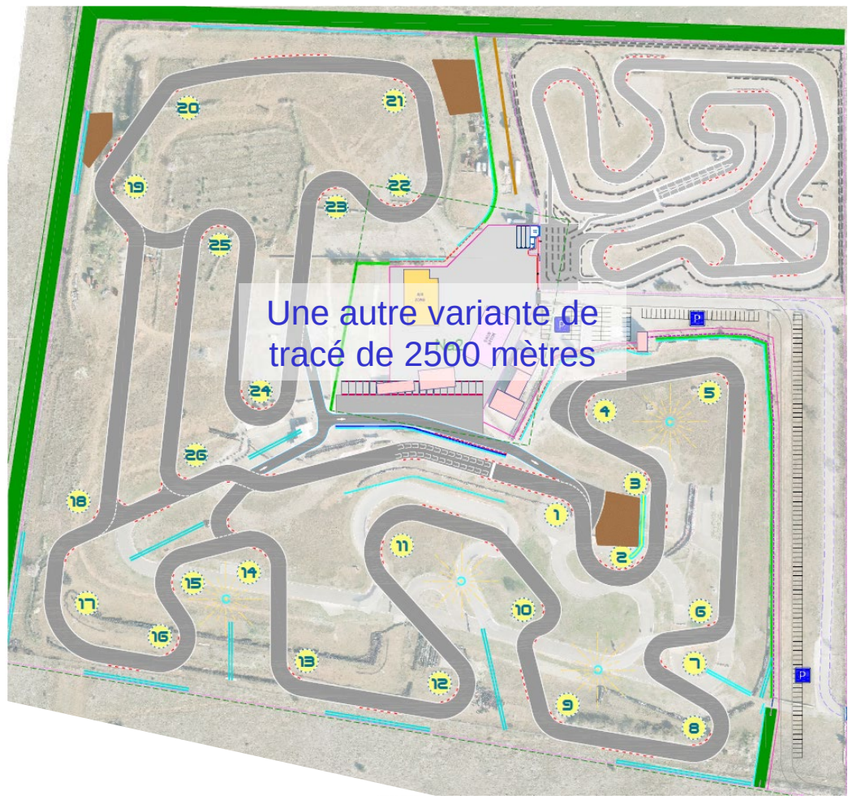

Une autre variante de tracé de 2500 mètres

La version du projet telle que présentée dans l'étude d'impact

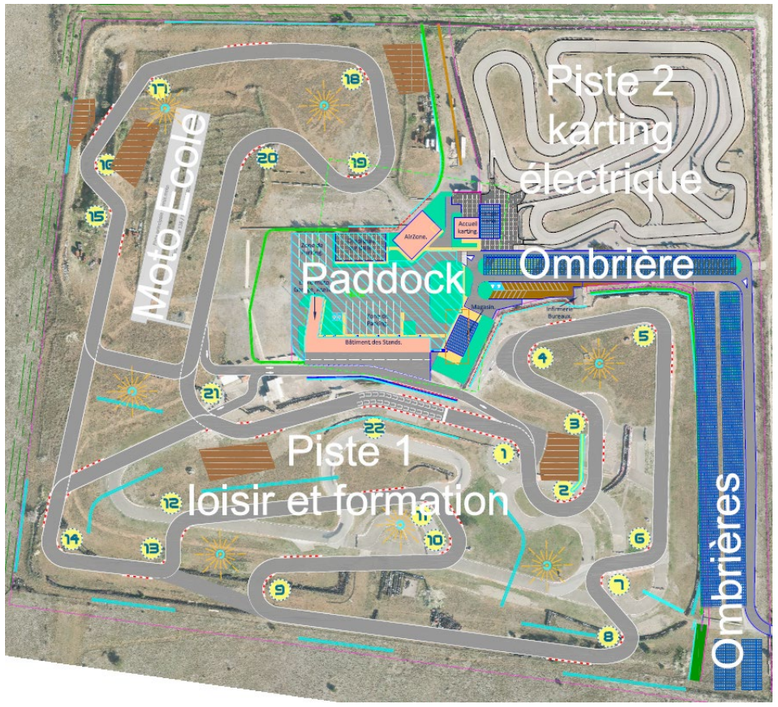

La surface paddock est réduite au minimum

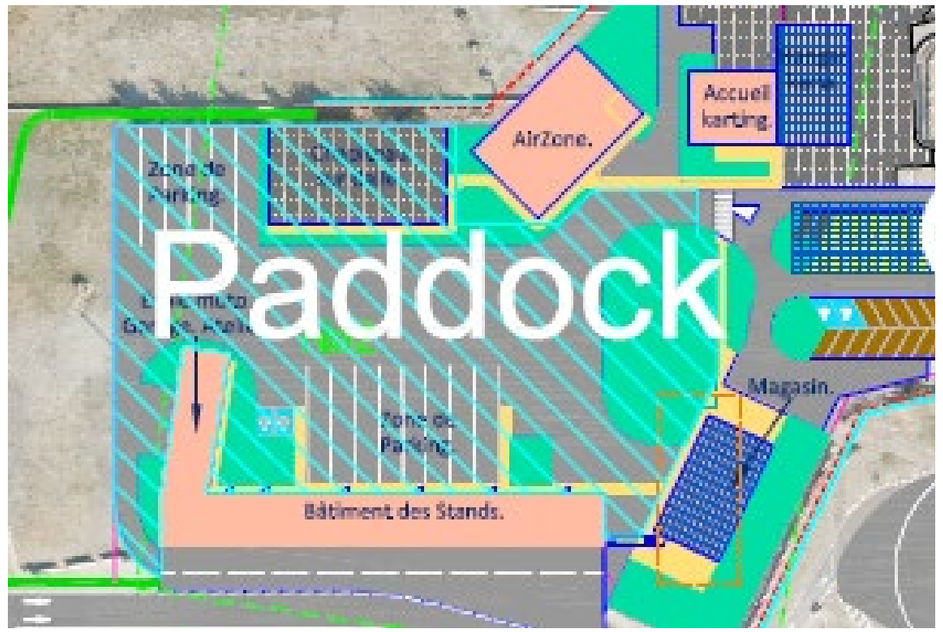

Des ombrières photovoltaïques sont prévue sur les parkings

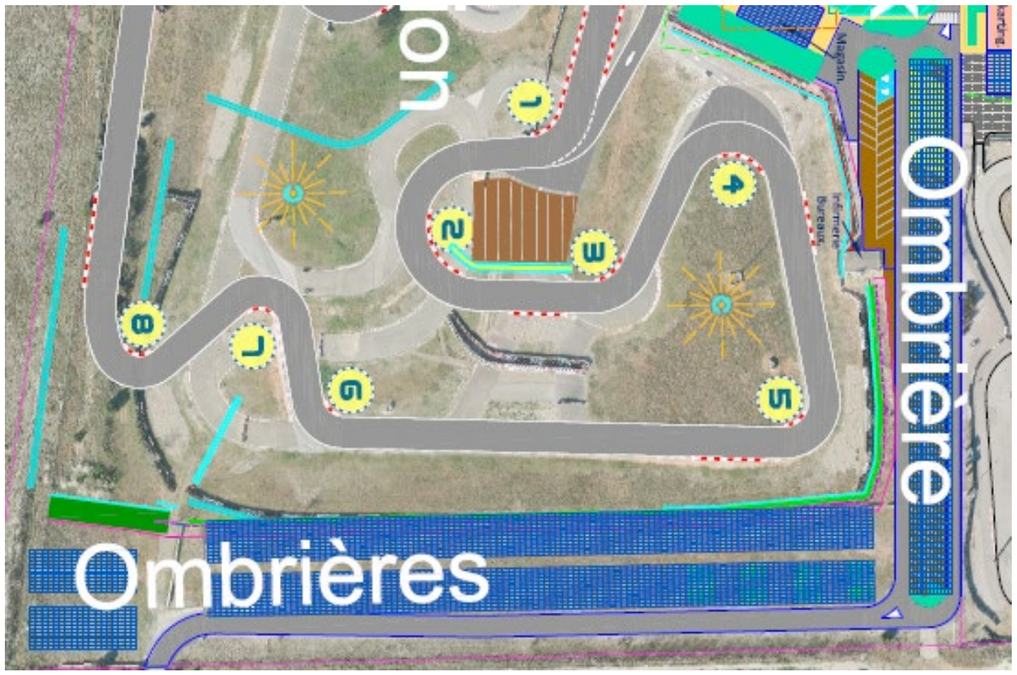

Dès la réouverture du site au public, tous les karts de locations ne seront plus thermiques, mais électriques